

S.E.L.A.R.L. THOMAZON AUDRANT BICHE COMMISSAIRES DE JUSTICE

23 septembre 2022, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 22 juillet 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée de la société civile professionnelle « THOMAZON – AUDRANT – BICHE, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Paris (Paris) et d'un office de commissaire de justice à la résidence de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « THOMAZON AUDRANT BICHE COMMISSAIRES DE JUSTICE »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :

Philippe AUDRANT, Fabrine BICHE, Sylvain THOMAZON